



**Certificat d'examen de type
n° F-02-I-192 du 19 décembre 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011841-D1

**Sonomètre BRÜEL & KJAER type 2260
(classe 1)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

BRÜEL & KJAER – 2850 Naerum – DANEMARK

DEMANDEUR :

BRÜEL & KJAER France– 46, rue du Champoreux – BP 33 - 91541 MENNECY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions n° 98.00.861.002.2 du 10 juillet 1998 ⁽¹⁾, n° 98.00.861.005.2 du 26 novembre 1998 ⁽²⁾ et n° 00.00.861.005.1 du 8 septembre 2000 et le certificat n° 01.00.861.004.1 du 5 novembre 2001 relatifs au sonomètre BRÜEL & KJAER type 2260.

CARACTERISTIQUES :

Le sonomètre BRÜEL & KJAER type 2260 se décline en deux versions : 2260 Observer et 2260 Investigator, qui diffèrent du type approuvé par le certificat et les décisions précitées par les versions des logiciels d'analyse qu'ils comprennent :

– Le sonomètre type 2260 Investigator comprend les logiciels suivants :

- § BZ 7206 version 2.1. Il remplace le logiciel 7202 d'analyse et de stockage des niveaux continus équivalents de pression acoustiques (Leq court) et de spectres d'octave ou de tiers d'octave.
- § BZ 7203 version 1.2. Seule la communication par la liaison RS 232 a été modifiée.
- § BZ 7210 version 2.1. L'évolution de ce logiciel permet d'étendre la gamme de mesure (jusqu'à 20kHz en tiers d'octave et 16 kHz en bande d'octave), d'effectuer un enregistrement temporel Leq et d'utiliser 5 marqueurs d'événement.

– Le sonomètre type 2260 Observer est une version simplifiée du 2260 Investigator. Il comprend le logiciel BZ 7219 qui reprend les fonctionnalités du module BZ 7210 à l'exception de la calibration par insertion de charge.

Les modules sont désormais intégrés dans le sonomètre par CD ROM via une liaison de type RS 232.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception de la marque d'examen de type qui est constituée du numéro et de la date figurant dans le titre du présent certificat.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les dispositions particulières prévues par la décision n° 98.00.861.002.2 du 10 juillet 1998 précitée restent applicables.

En outre, les sonomètres type 2260 en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

La description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° F-02-I-192 ».

Préalablement à leur remise en service les sonomètres modifiés doivent être présentés à une vérification primitive limitée aux essais prévus par le paragraphe relatif aux logiciels de l'annexe à la décision n° 98.00.861.005.2 du 26 novembre 1998 précitée.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011841-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.



VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 10 juillet 2010.

ANNEXES :

Photographie des deux versions du sonomètre

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) : Revue de Métrologie : novembre 1998, page 626

(2) : Revue de Métrologie : mars/avril 1999, page 1055

Annexe au certificat n° F-02-I-192

Photographies des deux versions



Sonomètre type 2260 Observer



Sonomètre type 2260 Investigator